COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA / ST / Superstructures et Bâti

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 26 avril 2014 Rapport n°14/3-27

OBJET REHABILITATION DE TRENTE LOGEMENTS « LTS ALAMANDAS » AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DU LOT N°5

Par délibération du 29 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réhabilitation des trente logements du LTS Alamandas à Sainte-Clotilde. Cette réhabilitation ayant pour objectif la mise aux normes de ces habitations, mais également l'amélioration du cadre de vie de ses locataires.

Par délibération du 29 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation en procédure adaptée.

Par délibération en date du 23 novembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux, comme suit :

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		MONTANT HT
LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	EN EUROS
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - VRD	SDBP	574 450,80
2	CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE	NPR	233 510,00
3	PLOMBERIE - SANITAIRES	ERSEC	125 409,00
4	ELECTRICITE - TELEPHONE - TELEVISION	SAUGER	135 000,00
5	MENUISERIES BOIS – MENUISERIES ALUMINIUM – MENUISERIES METALLIQUES	CONSTRUIR	357 240,00
6	PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - ETANCHEITES	ENTREPRISE DALLEAU	424 872,00
7	REVETEMENTS DURS	ERBPA	67 535,00
8	CLOISONS SECHES	NPR	53 718,50
9	PRODUCTION D'EAU CHAUDE SOLAIRE	MANIX FLUIDE	100 000,00
	TOTAL		2 071 735,30

Pour la bonne exécution du lot n° 5, il convient de contractualiser un avenant avec l'entreprise titulaire de ce lot. En effet, lors de l'exécution des travaux, il a été constaté que l'ensemble des menuiseries bois situées sur la façade ouest présentaient un état de dégradation avancé et ne permettaient plus de garantir l'étanchéité des logements. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder au remplacement de ces dernières par des menuiseries aluminium.

Rapport n°14/3-27

L'incidence financière est la suivante :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
CONSTRUIR	357 240,00	49 297,00	406 537,00	+ 13,80 %

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser, ou mon représentant, à signer l'avenant n° 1 du lot n° 5 du marché de travaux de réhabilitation de 30 logements du LTS Alamandas.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par : Le Maire 30/04/2014

45

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 26 avril 2014 Délibération n°14/3-27

OBJET

REHABILITATION DE TRENTE LOGEMENTS « LTS ALAMANDAS »
AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DU LOT N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux dro its et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°14/3-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard FRANCOISE, 5^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ; (1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot n° 5 du marché de travaux de réhabilitation de 30 logements du LTS Alamandas, comme suit :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
CONSTRUIR	357 240,00	49 297,00	406 537,00	+ 13,80 %

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapître 23 et l'article 2313.

Signé électroniquement par : Le Maire 30/04/2014

4

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140426-14327-a2-DE Date de réception préfecture : 05/05/2014